



Fin de pension alimentaire

Par **bulls**, le 16/02/2014 à 10:58

bonjour ! mon probleme est le suivant :

divorcé depuis 1996 je paye une pension alimentaire qu'on me saisie sur salaire depuis 12 ans hors mes enfants étant majeurs (19 et 23 ans) j'estime ne plus devoir payer celle-ci d'autant plus que mes enfants n'habitent plus chez leur mère et qu'elle ne profite bien sûr pas de cet argent ! j'ai donc fait une requête auprès du JAF mais comme mon ex n'a pas récupéré sa convocation à l'audience le tribunal me l'a envoyée en me disant que c'était à moi de lui faire remettre via un huissier ! le délai étant trop court l'audience a été reportée du coup moi je paye l'huissier je perd des jours de travail des frais de trajet et maintenant d'huissier ! ma question est la suivante puis-je le jour de l'audience demander un éventuel remboursement des mois de pension qu'elle a perçus à tort et des dédommagements pour les frais d'huissier de travail perdu etc ? je précise que je n'ai pas d'avocats et que tout ce que je gagnerai dans cette affaire ira dans les poches de mes enfants (montant de la pension compris chaque mois) merci d'avance

Par **cocotte1003**, le 16/02/2014 à 11:55

Bonjour, la pension est due pour vos enfants tant qu'ils ne sont pas autonomes financièrement. Vous pouvez demander à leur père de la payer directement. Vous pouvez demander les pensions trop perçues par leur mère s'ils ne sont plus à sa charge. Rester dans la somme symbolique pour les dédommagements, cordialement

Par **bulls**, le 16/02/2014 à 12:11

merci pour votre reponse